Document d'objectifs
Site NATURA 2000
FR 9102002
Corniche de Sète (34)

Opérateur local :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
Immeuble Le Président
34200 BALARUC LES BAINS

Assistant à l'opérateur local :

Les Ecologistes de l'Euzière
Domaine de Restinclières
34730 PRADES-LE-LEZ
Tél. : 04 67 59 54 62
E-mail : euziere@euziere.org

Sommaire

Cadre de la Directive Habitats / Flore / Faune 3
Dates et méthodologie de l'élaboration du DOCOB 4

Le site et ses caractéristiques 5
1 - Description et inventaire du site 6
Localisatin du site 6
Description 7
Un site déjà aménagé 8
2 - Le patrimoine naturel 9
Ecologie générale du site 9
Les habitats 10
Les habitats naturels 11
Carte des habitats naturels 14
Les autres habitats 15
Cartes des habitats prioritaires 17
La flore 18
Les espèces envahissantes 19
La faune 20
Synthèse sur le patrimoine naturel 21
3 - Les activités humaines 22
Carte de l'usage social de l'espace 23
4 - Les problèmes / les enjeux 24
Carte du foncier 25
Carte des enjeux 26
5 - Les objectifs du site Natura 2000 27
6 - Les fiches actions 28
Tableau récapitulatif 37

Les cahiers des charges 38
Charte Natura 2000 50
Liste des espèces végétales à comportement invasif 52
Tableau de répartition foncière 54
Carte du foncier et des habitats naturels 55

Les annexes 56
Liste des espèces végétales 57
Les espèces végétales patrimoniales 64
Les autres espèces intéressantes 67
Carte des espèces végétales intéressantes 70
Composition COPIL 71

La Directive Habitats (92/43/CEE) du Conseil de l'Europe du 21 mai 1992 est un outil européen pour lutter contre la dégradation de certains habitats naturels et la disparition de certaines espèces animales et végétales sauvages. Ces derniers ont été recensés dans la Directive et sont alors dits «d'intérêt communautaire» car devenus rares en Europe. La directive renferme cinq annexes :

- Annexe 1 : Liste des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).

- Annexe 2 : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. L'annexe 2 constitue donc indirectement une liste d'habitats nécessaires à l'ensemble des fonctions biologiques des espèces désignées (reproduction, chasse, repos…). On parlera d'habitats d'espèces.

- Annexe 3 : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme zones spéciales de conservation.

- Annexe 4 : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

- Annexe 5 : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Pour l'ensemble de ces habitats et de ces espèces, le réseau Natura 2000 vise donc à :

- En assurer le maintien ou le cas échéant le rétablissement dans un état de conservation favorable.
- Contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en cherchant à concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles en prenant en compte les particularités régionales ou locales.

La transposition en droit français du texte européen s'est traduite en avril 2001 sous forme d'une ordonnance accompagnée de décrets d'application. La mise en œuvre de la démarche se déroule en trois étapes :

- Recensement des sites qui renferment des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire et consultation locale,
- Proposition des sites retenus à la Commission Européenne,
- Désignation des sites en Zones Spéciales de Conservation qui formeront, avec les ZPS (Zones de Protection Spéciale) de la Directive Oiseaux, le réseau Natura 2000. Pour chaque site sera rédigé un document d'objectifs (DOCOB).

Le site de la Corniche de Sète renferme des habitats d'intérêt communautaire (Fourrés halonitrophiles et Groupement des falaises maritimes méditerranéennes). C'est pour cette raison qu'il a été identifié par le Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature (CSRPN) et qu'il intègrera à terme le réseau européen Natura 2000 en tant que Z.S.C.

Dates et méthodologie de l'élaboration du DOCOB

Dates

Le site de la Corniche de Sète a été transmis par le MEDD à la Commission Européenne en mars 2002 comme proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) sous le numéro FR 9102002. La Corniche de Sète est devenue Site d'Intérêt Communautaire (SIC) depuis le 23/09/2006.

La ville de Sète, dans la réunion de son Conseil municipal du 19/12/2002, s'est portée candidate pour être opérateur du Document d'Objectifs de ce site.

La compétence «Gestion des espaces naturels» ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT), cette dernière a informé Monsieur le Préfet de l'Hérault, par courrier en date du 20/04/2004, qu'elle prenait à son compte ce projet.

L'arrêté préfectoral n° 2004-1-3088 portant création du Comité de pilotage date du 17/12/2004.

La CABT a lancé un appel d'offre pour «Etudes complémentaires et assitance à l'élaboration du DOCOB» et a désigné l'association Les Ecologistes de l'Euzière pour cette mission en date du 8 juillet 2005.

Un Comité Technique et un Comité de Pilotage (dont la composition figure en annexe) ont accompagné l'ensemble de cette demande entre octobre 2005 et janvier 2007.

Méthodologie

Le travail de terrain, complémentaire aux données disponibles depuis plus de 20 ans sur le site, s'est déroulé d'août 2005 à avril 2006, pour :

- cartographier les habitats naturels,
- analyser précisément faune et flore du site,
- rencontrer les différents partenaires intervenant sur ce territoire.

Les principales références utilisées sont :

- la fiche ZNIEFF n° 4025-0000 (DIREN LR, 1994)
- un document interne à l'association Les Ecologistes de l'Euzière sur la flore de la Corniche de Sète, notamment dans les apports d'espèces par l'activité du port de Sète (non publié, 1988).

Le site et ses caractéristiques

Localisation du site

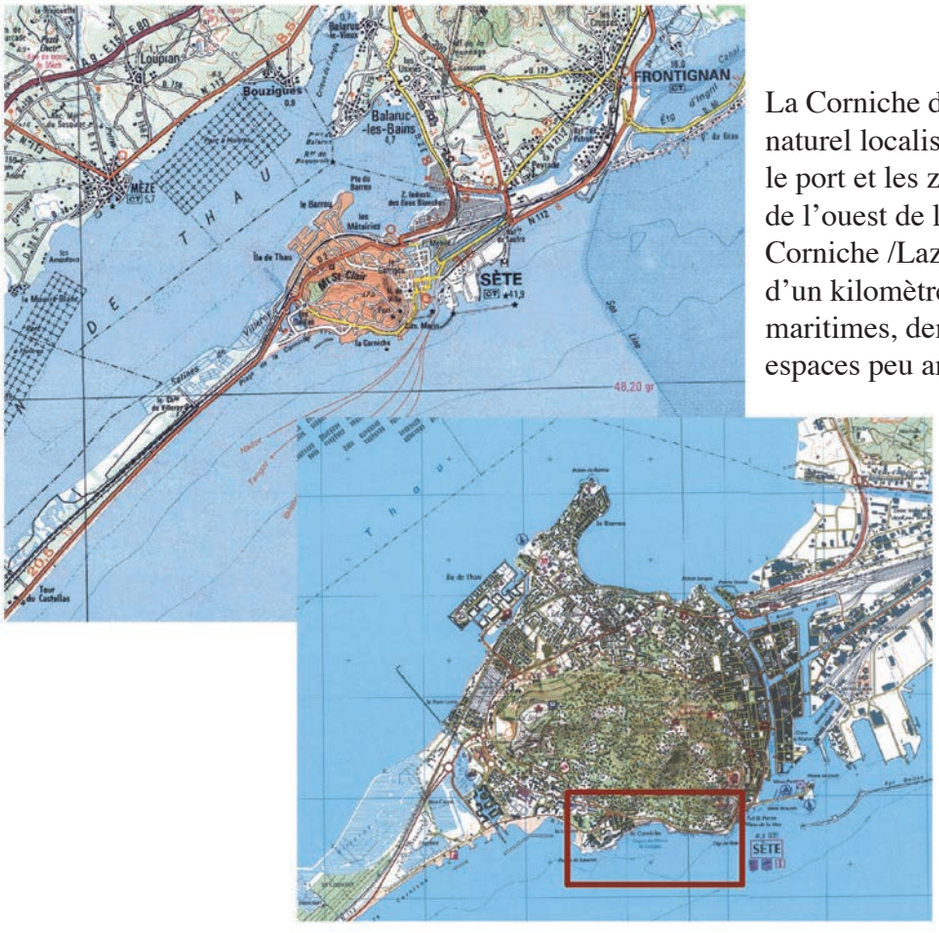

La Corniche de Sète est un site naturel localisé en pleine ville, entre le port et les zones résidentielles de l'ouest de la ville (quartier de la Corniche /Lazaret), où, sur un linéaire d'un kilomètre de côtes rocheuses maritimes, demeurent quelques espaces peu aménagés.

Localisation du site Natura 2000 «Corniche de Sète»

Description

Ce lieu est connu depuis longtemps par les botanistes qui y ont identifié des espèces d'origine exotique sur les rochers et les terrains vagues. On suppose que l'activité portuaire de Sète, vieille de quatre siècles et principalement réalisée avec des pays tropicaux, a favorisé l'implantation sur la corniche de plantes allochtones dont certaines ont pu créer des colonies durables. C'est donc principalement pour ces aspects historiques et anecdotiques que la Corniche est connue, même si d'autres intérêts existent.
Il n'en demeure pas moins que la présence d'une côte rocheuse abritant une flore locale et spécifique (cette situation est rare sur le littoral Languedoc-Roussillon puisque seuls le Cap d'Agde, les falaises de Leucate et la côte des Albères offrent des paysages comparables) justifie une attention particulière vis-à-vis du patrimoine naturel.

Une ZNIEFF de type I (N°4025.0000) a été décrite en 1986 par les Ecologistes de l'Euzière et le Conservatoire National Botanique de Porquerolles, notant un patrimoine botanique qui est toujours présent en 2005.

Sur la partie est de la zone, il existe un Site Inscrit «Abords du Fort St-Pierre».

Localisation de la ZNIEFF et du site inscrit

Un site déjà aménagé

La promenade du Maréchal Leclerc a fait l'objet d'un aménagement important initié par la ville de Sète, et étalé sur les années 2002/2003, sous la maîtrise d'oeuvre d'Olivier Kauffmann, urbaniste-architecte.
Ce projet, qui concernait la portion de Corniche allant du théâtre de la Mer au parking actuel de la Corniche, était motivé par les objectifs suivants :

- limitation de la vitesse des véhicules sur cette portion de voie urbaine, par la réduction de la chaussée,
- réhabilitation paysagère du site (amélioration des enrochements côté mer, nettoyage du site),
- amélioration des circulations douces côté mer (piste cyclable, piste piétonne, éclairage public),
- plantations d'espèces végétales locales et d'espèces précieuses du site,
- éradication des plantes envahissantes,
- aménagement du parking du théâtre de la mer.

Le patrimoine écologique local a été au cœur de la réflexion et des travaux de cet aménagement.
Les habitats naturels et espèces végétales de valeur patrimoniale ont été pris en compte, non seulement dans la phase études et travaux (protection des espaces remarquables) mais aussi dans les aménagements paysagers réalisés (plantations d'espèces rares locales, arrachage des plantes envahissantes, resemis de graines de plantes patrimoniales).

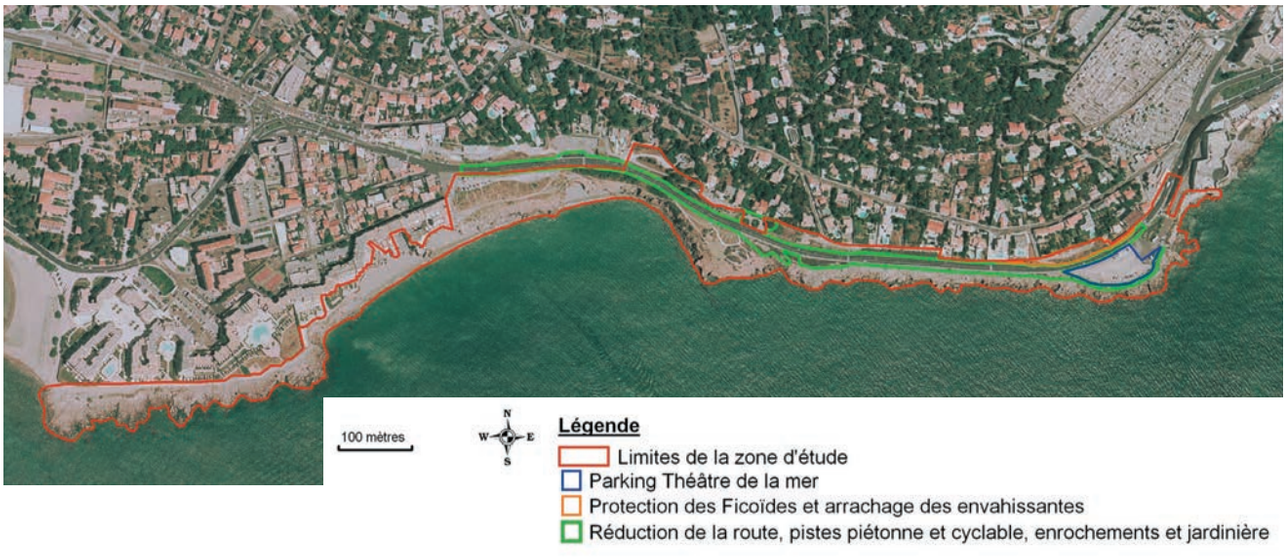

Carte des aménagements réalisés dans le cadre de l'aménagement de la promenade Maréchal Leclerc

piste piétonne, piste cyclable, éclairage et jardinières

les placettes de protection des ficoïdes à cristaux dans l'aménagement des accès aux propriétés privées

Ecologie générale du site

Le site actuel résulte de l'influence de quatre facteurs qui l'ont façonné de manière très significative :

Le sel : soumis de façon permanente aux embruns et aux tempêtes de sud-est, les milieux naturels marquent une forte détermination « halophile » .

L'azote : les activités humaines, le dépôt de déchets (déchets verts de gestion des espaces verts privés, fécès de chiens), les guanos naturels des oiseaux sauvages (goélands) et domestiques (pigeons) apportent au site d'importantes quantités d'azote qui structurent la physionomie et le fonctionnement de la végétation.

La structure géomorphologique : on est ici sur le versant sud du Mont Saint-Clair avec, sur le linéaire de la corniche, des faciès rocheux abrupts : les falaises verticales sans végétation, sont surmontées d'un versant (pente de 10/20%) recouvert d'une végétation herbacée ou arbustive, adaptée à la présence du sel et de l'azote.
Les calcaires dolomitisés massifs et résistants alternent avec des poches de conglomérats de remplissage karstique pliocènes. Celles-ci sont très peu stables et provoquent une érosion permanente de certaines falaises maritimes de la partie centrale de la corniche.

Le caractère urbain du site génère une fréquentation importante, donc des phénomènes de piétinement de la végétation, d'érosion et des accumulations de déchets.

Les limites du périmètre du pSIC, déterminées à l'origine au 1/100 000°, se sont avérées insuffisamment précises dans ce site réduit où la cartographie doit s'élaborer de façon plus fine. Il comprenait des zones en mer sans intérêt, et des zones urbanisées (jardins privés) sans rapport avec l'objet. Ces zones ont été exclues de la présente étude.

Le périmètre de la véritable zone soumise à étude a été précisé de la manière suivante :

Périmètre de la zone d'étude Natura 2000
(toutes les cartes du document sont basées sur ce périmètre)

Les habitats

L'occupation des sols, très morcelée, se caractérise par :

- l'importance des zones anthropisées (parkings, enrochements, espaces jardinés, routes et promenades, zones de déblais)
- l'existence, en plein cœur de ville, d'un certain nombre de secteurs peu accessibles, bien végétalisés, mais souvent dans un état de conservation médiocre.

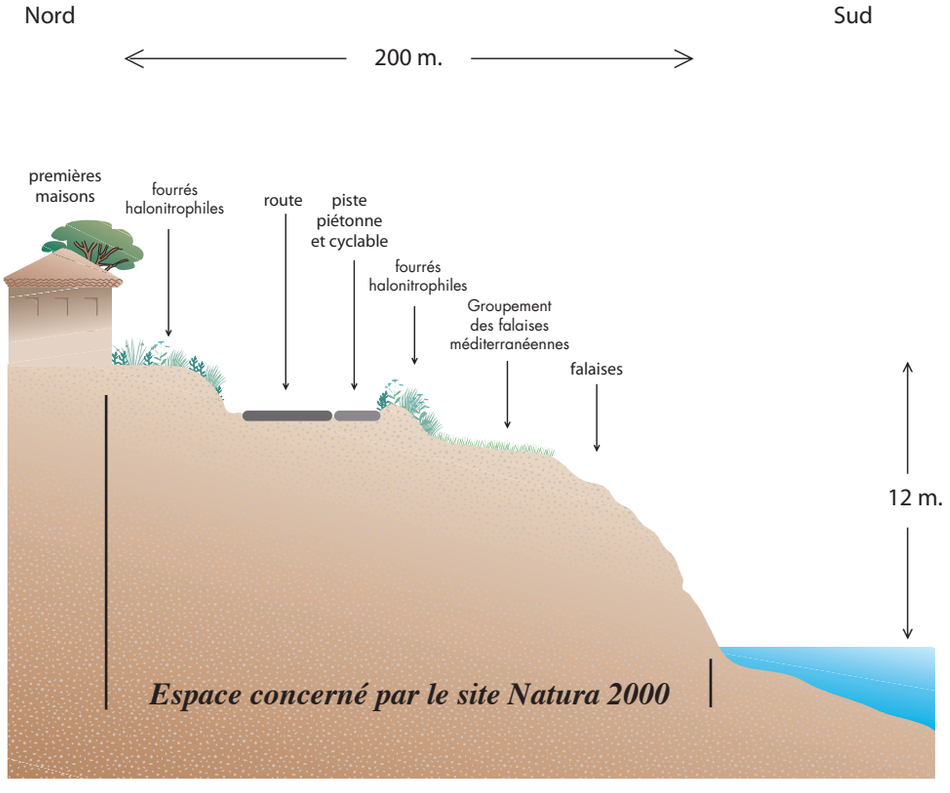

Coupe schématique des habitats de la corniche de Sète

Les habitats naturels

En dehors des espaces aménagés (voiries, parking), il est aisé de distinguer les habitats naturels situés presque exclusivement au sud de la promenade Maréchal Leclerc (pelouses sur falaises, fourrés, bosquets de Tamaris) des habitats plus dégradés (talus, friches), réduits en surface et enclavés dans le tissu urbain.

occupation du sol	sous-ensemble (Code Corine)	Code Natura 2000	surfaces concernées (ha)	% du site total
habitats naturels			**5,52**	**58,3**
	18.22 : groupement des falaises méditerranéennes	1240	1,64	17,3
	15.72 : fourrés halonitrophiles	1430	0,31	3,3
	44.813 : fourrés de Tamaris	-	0,17	1,8
	18.1 : falaises nues	-	2,82	29,8
	16.11 : plages	-	0,58	6,1
habitats anthropisés			**0,68**	**7.2**
	87.1 : friches	-	0,28	3,0
	87.1 : friches arborées	-	0,27	2,8
	85.3 : jardin	-	0,06	0,7
	84.3 : haie	-	0,07	0,7
voieries, parkings	86	**-**	**3,27**	**34,5**
Total			**9,47**	100

Superficie des différentes occupations du sol

Le site Corniche de Sète abrite deux habitats d'intérêt communautaires : les groupements des falaises méditerranéennes, les fourrés halo-nitrophiles.
Les habitats naturels d'intérêt communautaire font ci-après l'objet de fiches descriptives précises ; les autres espaces sont simplement décrits.

*De fait, il existe une grande parenté entre les deux habitats d'intérêt communautaire. Les fourrés halonitrophiles sont des faciès de végétation de type arbustif, où domine la Soude (*Suaeda vera*) et sont situés sur des pentes abruptes. Les groupements de falaises méditerranéennes sont des pelouses rases, continues, dominées par de petites espèces non ligneuses. Mais une pelouse de ce type peut évoluer vers des faciès «fourrés», notamment quand la densité de Mauve royale (*Lavatera arborea*) augmente. Le faciès «pelouse» (groupement des falaises méditerranéennes) est probablement lié à la fréquentation par le public sur les terrains moins pentus. Cette fréquentation, quand elle est comme ici très importante, empêche l'évolution vers le stade «fourrés» mais dégrade aussi la pelouse.*

Code Natura 2000	**14 30**
Habitat prioritaire	
Code CORINE Biotopes	**15.72**

Fourrés halonitrophiles

Fiche Habitats

Description générale

Zones de rochers fissurés situées au-dessus du niveau classique des vagues, et occupées par des arbrisseaux résistants.
Au-delà du cortège de plantes vivaces, les zones nues sont temporairement colonisées par des espèces à rosette, supportant bien le sel.
Stades de transition avec des friches plus ou moins anciennes. L'habitat de la Corniche de Sète est assez différent de l'habitat-type Corine Biotopes «Fourrés halonitrophiles ibériques», caractérisé par la présence de *Peganum harmala* et divers *Salsola* et autres espèces de climat très aride absentes ici.

Espèces végétales caractéristiques

Soude (*Suaeda vera*)
Perce-pierre (*Crithmum maritimum*)
Mauve royale (*Lavatera arborea*)
Camphorée de Montpellier (*Camphorosma monspeliaca*)

Correspondance phytosociologique

Pegano-salsoletea

Surfaces occupées	0,31 ha
Nombre d'unités	3

Etat de conservation

Assez bon en général. Les faciès abrupts sont peu perturbés par la fréquentation ou les déchets. C'est le cas de deux des trois unités présentes. Pour le troisième site, plus horizontal, la dégradation est plus importante. Les travaux de réhabilitation de la promenade Maréchal Leclerc ont permis une mise en défens correcte de ce dernier site.

Les fourrés sous le Théâtre de la mer

Les fourrés au bord de route côté Mont Saint-Clair

Localisation/positionnement topographique

Zones abruptes soumises aux embruns et riches en azote (falaises maritimes, rochers de bords de route).

Variabilité

Par places, les fourrés halonitrophiles peuvent être plus rupestres (faciès à *Ephedra*) ou plus rudéraux (faciès à Mauve royale).

Tendances d'évolution

La Soude a tendance à constituer des massifs compacts homogènes et peu diversifiés.

Menaces

- Fermeture du milieu par les Soudes.
- Colonisation par des plantes rudérales ou invasives.

Code Natura 2000	**12 40**
Habitat prioritaire	
Code CORINE Biotopes	**18.22**

Groupement des falaises maritimes méditerranéennes

Fiche Habitats

Description générale

Pelouse non continue de petites plantes vivaces à fort enracinement. Les placettes nues peuvent être temporairement colonisées par de petites espèces annuelles. Cet habitat correspond parfaitement au faciès phyto-sociologique «Tonsures subnitrophiles halophiles à *Frankenia hirsuta* et *Puccinella convoluta*», montrant le caractère halonitrophile du milieu et son aspect ras et discontinu.

Espèces végétales caractéristiques

Puccinella convoluta
Camphorée de Montpellier *(Camphorosma monspeliaca)*
Plantain corne de cerf *(Plantago coronopus)*
Plantain des lapins *(Plantago lagopus)*
Saladelle *(Limonium virgatum)*
Frankenia hirsuta
Crithmum maritimum

Correspondance phytosociologique

Crithmo-Limonietalia

Surfaces occupées	1,64 ha
Nombre d'unités	3

Etat de conservation

Habitat très dégradé par la surfréquentation et les déchets (gravats, déchets verts).
La partie située autour du Monument aux Martyrs de la Résistance, moins typique, est plus dégradée encore.

Vue générale

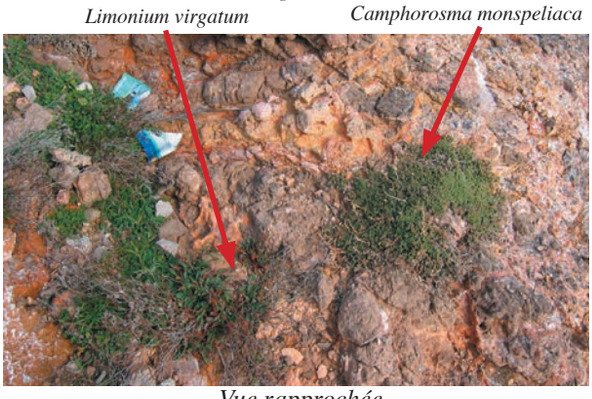

Vue rapprochée

Localisation/positionnement topographique

Sur les croupes légèrement pentues et convexes en haut de falaise.

Variabilité

Cet habitat, quand il est en bon état de conservation, est assez homogène. La proportion de graminées (*Puccinella*) peut être plus importante sur des zones au sol un peu moins squelettique.

Tendances d'évolution

Cet habitat est relativement stable dans le temps, si on réduit les apports azotés qui peuvent le faire évoluer vers un faciès «fourré» surtout sur les zones les plus pentues.

Menaces

Fréquentation, apports de déchets

Carte des habitats naturels

Les autres habitats

Les fourrés de Tamaris : Code Corine 44.8131

Petit ensemble dans les pentes fortes avec alignement de Tamaris et flore typique associée.

Cet habitat, de petite taille et d'un intérêt patrimonial faible, joue cependant un rôle important dans la tenue du talus et limite l'érosion sur ces pentes fortes.

L'abondance des déchets augmente le taux d'azote au sol et la flore du sous-étage a tendance à se «rudéraliser».

Les falaises nues : Code Corine 18.22

Elles ont une réelle valeur esthétique, mais ne recèlent pas d'enjeu au niveau biologique.

La végétation supérieure y est totalement absente de même que la faune terrestre. Les vents de secteur Sud/ Sud-Est imposent ici des contraintes très fortes à la vie qui empêchent l'installation de peuplements biologiques.

Ces falaises sont soumises à une érosion forte (surtout les secteurs de conglomérats) aggravée par les cheminements du public et rendent l'accès et le stationnement du public sur les plages dangereux.

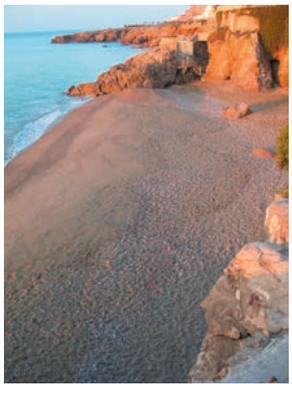

Les plages : Code Corine 15.72

Dans les morphologies en creux de la cote rocheuse, sous les falaises, de petites plages (fort convoitées par le public) existent sans caractéristiques naturalistes ou patrimoniales particulières.

Les friches : Code Corine 14.813

Ce sont de petits secteurs, enclavés dans le tissu de voieries et de stationnements au-dessus des rochers qui bordent la promenade Maréchal Leclerc.

Elles sont fortement anthropisées par l'apport de déchets, essentiellement gravats, et par la colonisation par des plantes peu intéressantes (Figuiers de Barbarie, *Atriplex*).

Un certain nombre d'espèces végétales intéressantes y demeurent cependant et ce sont des sites où des réhabilitations écologiques sont possibles. Le grand nombre d'espèces envahissantes qui s'y rencontre constitue une réelle menace pour les habitats d'intérêt communautaire proches.

Les friches arborées : Code Corine 87.1
Ce sont là aussi des sites à l'abandon où la colonisation par des arbres (Pin d'Alep) ou des arbustes (Alaterne, Lentisque) est plus avancée.

La zone jardinée : Code Corine 85.3
Entre route et parking du théâtre de la mer, une zone de rochers et de jardinières a fait l'objet il y a quelques années d'un aménagement. Plusieurs espèces végétales y ont été implantées (Barbe de Jupiter *Anthyllis barba-jovis*, Grand statice *Limoniastrum monopetalum*) au coté de plantes plus locales (Cinéraire *Senecio bicolor*)

La haie : Code Corine 84.3
Entre un enrochement bordant la route et une piste goudronnée d'accès à certaines propriétés, une haie dense d'*Atriplex* présente un certain intérêt esthétique. Des plantes spectaculaires, non autochtones, y ont été installées (Agneau chaste, Luzerne arborescente).

Carte des habitats naturels d'intérêt communautaire et leur état de conservation

Les recensements effectuées depuis plusieurs années sur la Corniche de Sète font apparaître la présence d'au moins 262 espèces de plantes vasculaires.
Cette évaluation est très fiable, au regard de la petite taille du site, et peut donc être considérée comme quasi exhaustive.

Parmi cette liste d'espèces, on note la présence de :

17 espèces envahissantes (voir p. 25), soit 6% de la flore
109 espèces rudérales, soit 41 %
13 espèces plantées, soit 5 %
Parmi ces dernières, plusieurs sont des plantes prestigieuses, mais n'ont pas été ici considérées comme intéressantes du fait de leur non-indigénat.

Crithmum maritimum

Aucune espèce protégée au niveau national et régional n'a été recensée sur le site NATURA 2000 Corniche de Sète. Aucune n'est inscrite aux annexes II ou IV de la directive Habitats.

Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces

Critères retenus pour évaluer l'intérêt patrimonial des espèces végétales

Indice 1 *: Espèce banale pour le site et la région.*
Indice 2 *: Espèce peu courante ou peu habituelle dans ce type de milieu, ou site en limite de répartition*
Indice 3 *: Espèce rare dans le département (moins de 10 sites connus) ou dans la région (moins de 30 sites connus)*
Indice 4 *: Espèce très rare, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées mais dont le site ou la région n'est pas stratégique pour la conservation de l'espèce (espèce présente de façon plus importante sur d'autres sites)*
Indice 5 *: Espèce très rare, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées, dont la région et le site sont stratégiques dans la conservation de l'espèce*

niveau d'indice	nombre d'espèces concernées
1	250
2	9
3	2
4	1
5	0
total	262

Les données concernant les espèces végétales patrimoniales (description et carte) sont données en annexe.

Les espèces envahissantes

La proximité du port de Sète, le statut de zone urbaine, des pratiques horticoles privées ou publiques ont amené sur les espaces naturels ou rudéraux de la Corniche une impressionnante collection de plantes dont le comportement envahissant est aujourd'hui reconnu. Dans un site où le patrimoine végétal est précieux, ces plantes envahissantes représentent une menace réelle sur laquelle il faut intervenir.

La liste qui suit présente l'inventaire et les caractéristiques de ces plantes.

espèce	localisation	abondance*	dangerosité	préconisations
Agave americana L.	fourrés sur plateforme à ficoïdes	1	faible	limiter la population à 20 individus
Ailanthus altissima (Miller) Swingle	talus en face parking théâtre de la mer	1	faible	arrachage
Aptenia cordifolia (L. fil.) Schwantes	2 sites sur pelouses maritimes	1	forte	arrachage complet
Arundo donax L.	friches surtout	3	moyenne	arrachage
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.	fossés	1	faible	arrachage régulier
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus	rochers vers le Lazaret	1	très forte	arrachage complet
Carpobrotus edulis (L.) N.E. Br. in E.P. Philipps	rochers vers le Lazaret	1	très forte	arrachage complet
Dichanthium saccharoides (Swartz) Roberty	fossés, pelouses	2	faible	arrachage régulier
Mirabilis jalapa L.	jardinières	2	faible	arrachage régulier
Opuntia sp.	rocailles, talus	3	forte	arrachage complet
Oxalis pes-caprae L.	talus	1	faible	arrachage régulier
Phyla filiformis (Schrader) Meikle	talus	1	faible	arrachage régulier
Phytolacca americana L.	talus - friches	1	faible	arrachage régulier
Senecio inaequidens DC.	fossés, pelouses	2	moyenne	arrachage régulier
Sorghum halepense (L.) Pers.	fossés	1	faible	arrachage régulier
Yucca gloriosa L.	rochers près des habitations	1	faible	

* 1 = rare : quelques pieds ou stations de quelques m²
2 = abondant, plusieurs centaines de pieds
3 = très abondant

Sur un site aussi petit et aussi urbanisé, le potentiel d'accueil d'une faune sauvage originale ou importante en terme démographique apparaît faible.

Les inventaires menés sur la Corniche, depuis plusieurs années et en toutes saisons, sur les différents groupes zoologiques donnent les informations suivantes :

Les oiseaux :
Aucune espèce ne se reproduit sur le site. L'hiver, les criques accueillent par temps calme quelques groupes de Grèbes huppés.

Les mammifères :
Les falaises soumises aux coups de mer violents n'accueillent pas de chauves-souris, seul groupe qui aurait, *a priori*, pu être représenté.

Les amphibiens :
Aucun site favorable.

Les reptiles :

Les rocailles et les talus (notamment côté Mont Saint-Clair) sont très favorables au Lézard des murailles et à la Tarente commune (*Tarentola mauritanica*), très abondant ici.

*L'Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*), déjà signalé à Sète (mais pas sur la Corniche), pourrait exister dans ces habitats anthropisés, ouverts et chauds. Des recherches renouvelées n'ont pas permis de vérifier cette hypothèse.*

Hémidactyle verruqueux, jeune individu

Invertébrés :
Là encore, l'exiguité des lieux, la fréquentation automobile intense limitent les possibilités ; L'exploration des pelouses sur falaises n'a permis de rencontrer que des espèces banales.

L'espace maritime, au pied de la corniche de Sète, zone rocheuse avec blocs éboulés et criques abritées, présente des peuplements biologiques assez pauvres, mais typiques. Un cortège d'espèces classiques s'y rencontre (patelle, escargots de mer, oursins, poulpe, anémones de mer, girelle, labres,…) sans qu'il n'y ait d'espèce prestigieuse ou rare.
L'hiver, les criques sont assez favorables au stationnement, pour le repos, d'oiseaux aquatiques (Grèbe huppé, jusqu'à 100 individus, Mouette mélanocéphale…).

Synthèse sur le patrimoine naturel

La Corniche de Sète, dans son délimité territorial retenu dans le présent document, est remarquable par :

- la présence de deux Habitats naturels d'intérêt communautaire,

- la présence de quelques espèces végétales rares au niveau régional ou national.

Sur le site de la corniche de Sète, ne se déroulent que des activités de loisirs.

La pêche de loisirs, qui concerne au maximum 10 personnes simultanément, s'effectue à partir de quelques rochers dominant des zones d'eau profonde avec grands blocs rocheux, tranquilles. Elle ne pose aucun problème vis-à-vis des objectifs Natura 2000.

Depuis l'aménagement de la promenade Maréchal Leclerc, la piste cyclable et la piste piétonne sont très largement fréquentées, sans aucun impact sur le patrimoine naturel. Cette opération a en outre permis également de régler le problème du stationnement des véhicules sur les bas cotés de la route et à mieux organiser l'accès aux propriétés privées.

Stationnement sur les stations de Ficoïde avant les aménagements (été 2003).

Entre route actuelle et pelouse de la Corniche, une aire de stationnement de 2 500 m^2 accueille des publics de vacanciers ou de locaux allant vers les plages des criques ou se dirigeant vers les commerces du quartier de la Corniche. Ce parking occasionne une pollution diffuse mais réelle sur la pelouse, occupe un espace potentiellement intéressant et augmente la fréquentation des sites sensibles.

La pelouse du Monument aux Martyrs de la Résistance, située au centre du linéaire Corniche, est elle aussi parcourue par un réseau de petits cheminements où l'érosion s'accroît. Des comptages effectués en été 2005 permettent d'évaluer que 500 à 600 personnes empruntent chaque jour de la période estivale les cheminements sur les zones de pelouses. En basse saison, la fréquentation est plus faible mais demeure.
Globalement il faut donc estimer que, chaque année, 60 à 80 000 personnes fréquentent ces espaces, entraînant de graves problèmes d'érosion, de dégradation voire de destruction, d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

La photo aérienne montre le grand nombre de cheminements existants sur les zones de pelouse et laisse imaginer l'érosion qui en résulte.

Natura 2000 : Carte de l'usage social de l'espace
(uniquement sur les espaces naturels du sud de la promenade Maréchal Leclerc)

Légende

- Limites de la zone d'étude
- Baignade
- Pêche de loisir
- Promenade

100 mètres

N
W E
S

Site inclus dans le tissu urbain, la Corniche de Sète est confrontée à des problèmes spécifiques liés essentiellement à la fréquentation et aux aménagements urbains.

Le site Natura 2000 doit tenir compte de la pression urbaine qui tend à proposer des aménagements soit consommateurs d'espace (le parking de la Corniche en est un bon exemple), soit aptes à générer des fréquentations et des comportements (par les riverains, les promeneurs ou les vacanciers) eux-mêmes impactants.

Dans le même temps, l'aménagement structurant de la promenade Maréchal Leclerc montre bien combien il est possible d'aménager en respectant voire en valorisant le patrimoine naturel et biologique d'un site.

Deux arguments favorables plaident pour une gestion adaptée du site :
- la relative inaccessabilité de certains sites,
- la maîtrise foncière par la commune ou l'Etat d'une bonne partie des sites.

La question du foncier

L'essentiel des parcelles concernées est de maîtrise foncière publique (Etat, Commune de Sète). Sur les parcelles privées de la partie Est du site, les éventuels projets ne concerneront que des problèmes de plantes envahissantes très localisés.
La Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau a, sur la parcelle AT 103, un bail amphithéotique de 90 ans qui lui permet de procéder à toute opération de gestion.

Site Natura 2000 : état du foncier

Natura 2000 : Recensement des menaces en matière de gestion du site

Les enjeux de conservation sur le site peuvent être définis selon les deux thèmes suivants :

1 - Enjeux Natura 2000 **: la conservation, voire la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire,**

2 - Autres enjeux **: la gestion adaptée du site afin de favoriser les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial (autres que communautaire).**

Au regard de diagnostic écologique et des enjeux de conservation du site, un certain nombre d'objectifs simples peuvent être énoncés :

1 - Deux types d'objectifs opérationnels découlent des enjeux Natura 2000 :
<u>Objectifs opérationnels Natura 2000</u> :

A - Maintenir en bon état de conservation (ou améliorer le bon état de conservation) les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Maîtriser la fréquentation du site grâce à des aménagements adaptés

<u>Objectif opérationnel complémentaire Natura 2000</u> :

C - Informer et sensibiliser les publics aux enjeux de conservation du site et de ses habitats

D - Suivre la mise en œuvre du Docob

2 - D'autres objectifs sont liés à l'enjeu relatif à la gestion adaptée du site :
<u>Autres objectifs (hors Natura 2000)</u> :

E - Requalifier les zones anthropisées (parking)

F - Gérer les autres espaces

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont décrits par des fiches-action (mesures) regroupées selon la typologie suivante :

1 - En ce qui concerne les objectifs opérationnels Natura 2000 :

A - Maintenir en bon état de conservation (ou améliorer le bon état de conservation) les habitats naturels d'intérêt communautaire

Fiche-action n° 1 : éradication des plantes envahissantes

B - Maîtriser la fréquentation du site grâce à des aménagements adaptés

Fiche-action n° 2 : Mise en défens des habitats naturels d'intérêt communautaire et canalisation du public (pose de rangées de ganivelles)

Fiche-action n° 3 : fermeture du parking à la circulation motorisée (pose de blocs rocheux aux entrées)

C - Informer et sensibiliser les publics aux enjeux de conservation du site et de ses habitats

Fiche-action n° 4 : Mise en place d'une signalétique Natura 2000, pose panneaux d'information et établissement de plaquettes de communication

Fiche-action n° 5 : Elaboration d'un guide des bonnes pratiques à mettre en œuvre par les différents publics

D - Suivre la mise en œuvre du Docob

Fiche-action n° 6 : Elaboration d'un tableau de bord de suivi des actions

2 - En ce qui concerne les autres objectifs assignés au site :

E - Requalifier les zones anthropisées (parking)

Fiche-action n° 7 : Reconquête de la zone anthropisée du parking (parcelle AT 103)

F - Gérer les autres espaces

Fiche-action n° 8 : Gestion de la zone au nord de la route (Parcelle AT 243)

ACTION :

Eradication des plantes envahissantes

Fiche Action N° : 1

Objectifs :

Plusieurs espèces végétales à comportement invasif (*Carpobrotus sp., Opuntia sp. Aptenia cordifolia, Ailanthus altissima*) sont à éliminer pour conserver, voire restaurer dans un bon état de conservation, les habitats d'intérêt communautaire.
Il importe d'éradiquer ces espèces sur les habitats d'intérêt communautaire, mais aussi sur un certain nombre de sites périphériques proches afin d'éviter la colonisation de nouvelles zones à partir des pieds semenciers.

Descriptif des travaux :

Eradiquer soigneusement de façon manuelle ces espèces et les évacuer. Pour les *Carpobrotus* (5 sites représentant 120 m^2) et les *Aptenia* (1 site représentant 20 m^2) sur les sites d'intérêt communautaire, l'objectif est d'éradiquer complètement les espèces de l'ensemble du site.
Pour les autres espèces, l'entretien régulier devra les éliminer au fur et à mesure.
N'est pas prise en compte ici la partie haute qui fait l'objet d'une autre fiche action.

Carpobrotus

Calendrier favorable	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Coût TTC

2 j x 2 techniciens
Matériel

1 550 €/an

Indicateur de suivi :
Chaque année, un inventaire sur l'ensemble des sites d'intérêt communautaire fera le point sur l'efficacité des travaux.

ACTION :	*Mise en défens des habitats d'intérêt communautaire et canalisation du public*	Fiche Action N° : 2

Objectifs :

Pour restaurer la pelouse des groupements de falaises maritimes méditerranéennes, protéger une partie des fourrés halonitrophiles (stations à *Ephedra*) et limiter les phénomènes d'érosion, il convient de créer un cheminement bien marqué dans le paysage qui canalise le public et permet aux espaces de pelouses de se cicatriser.
Ainsi, les publics qui circulent sur la piste piétonne de la promenade et qui viennent des aires de stationnement pourront continuer d'accéder aux plages. Cet équipement permet aussi de résoudre le problème de la dangerosité du haut des falaises.

Descriptif des travaux :

Poser une double rangée de ganivelles de 1,20 m de hauteur, très solides, le long d'un cheminement de 600 mètres de linéaire dans les parcelles d'habitats naturels d'intérêt communautaire.
Poser une rangée de ganivelles tout autour du parking actuel de manière à éviter que les publics ne puissent accéder directement au site d'habitats d'intérêt communautaire.
Une fois la cicatrisation des pelouses achevée (5/6 ans), un système plus léger (bornes métalliques avec filins d'acier le long des sentiers) pourrait remplacer les ganivelles.

Localisation :

Carte des cheminements proposés

Calendrier favorable	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Coût TTC	Détail des coûts hors taxes
61 775 €	1ère étape : Pose des ganivelles et nettoyage : 44 100 € 2ème étape (après cicatrisation des habitats) Dépose des ganivelles, pose des piquets et des fils tendus : 7 549 €

ACTION : *Fermeture du parking à la circulation motorisée (pose de blocs rocheux à l'entrée)*

Fiche Action N° : 3

Objectifs :

Empêcher le public de rentrer dans le parking et, par là, diminuer la pression sur les habitats d'intérêt communautaire en obligeant le public à prendre les cheminements canalisés par les ganivelles.

Descriptif des travaux :

Poser trois gros blocs de rocher à l'entrée du parking.

Localisation :

Calendrier favorable	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Coût TTC
200 €

ACTION : *Mise en place d'une signalétique Natura 2000, pose de panneaux d'information et établissement de plaquettes de communication*

Fiche Action N° : 4

Objectifs :

La gestion du site Natura 200 au cœur de la ville nécessite des efforts d'information particuliers, pendant la phase de travaux et de manière permanente à la fin des opérations de gestion. Il s'agira de faire comprendre les opérations de gestion et les aménagements visant à réhabiliter les habitats naturels d'intérêt communautaire et à protéger les plantes précieuses.

Descriptif des travaux :

Réalisation d'un plaquette couleurs de 4 pages sur le site Natura 2000, ses caractéristiques, ses ambitions et les opérations de gestion. Ce document sera tiré à 1 000 exemplaires et diffusé par les services de la CABT.
Réalisation de deux panneaux informatifs en lave émaillée (format 40 x 60 cm), implantation de façon permanente aux deux principaux lieux de passage du public.
Rédaction d'articles dans la presse locale et pour le journal de la commune et de la Communauté d'Agglomération.

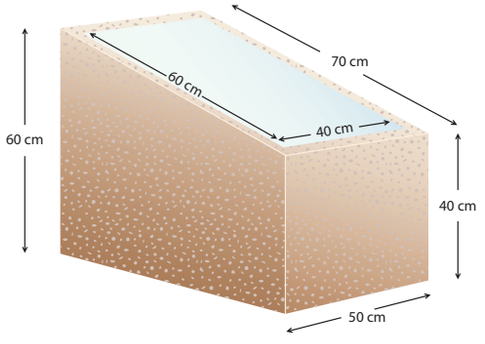

Localisation :

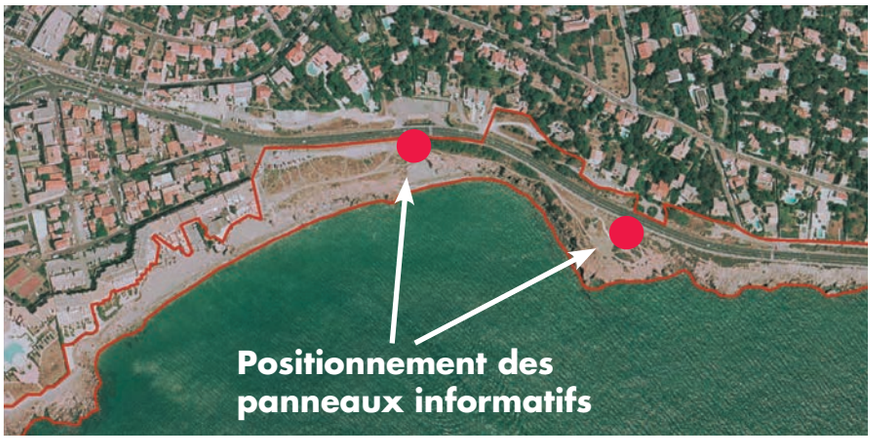

Calendrier favorable	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Coût TTC	
3 700 €	Réalisation et tirage de la plaquette (ht) 1 450 € Réalisation des panneaux d'information : Conception : 600 € Réalisation : 750 € Mobilier et pose : 280 €

ACTION :	*Elaboration d'un guide des bonnes pratiques à mettre en œuvre par les différents publics*	**Fiche Action N° : 5**

Objectifs :

Au delà des travaux d'aménagement et de réhabilitation, la gestion de ce site doit bénéficier d'une gestion adaptée dans la durée. L'ensemble des acteurs publics ou privés se doit de pratiquer de façon cohérente des opérations simples de gestion en fonction de leurs compétences et de leur responsabilité respectives.

Descriptif des travaux :

1 - Un guide d'entretien des habitats naturels pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT) qui a comme compétence la gestion des espaces naturels et notamment des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.
2 - Une note de gestion pour la commune de Sète qui a en charge la gestion de l'ensemble des des espaces verts (parking du Théâtre de la mer, jardinière de la promenade Maréchal Leclerc, abords immédiats du monument aux Martyrs de la Résistance), c'est-à-dire d'une grande partie des sites aménagés lors de la réhabilitation de la promenade Maréchal Leclerc qui contribuent à l'intérêt patrimonial de toute la zone.
3 - Des recommandations à l'usage des riverains du site qui doivent aussi, dans leurs aménagements paysagers, ne pas altérer la qualité des habitats, notamment par l'introduction de plantes à caractère envahissant.

Calendrier favorable	**J**	**F**	**M**	**A**	**M**	**J**	**J**	**A**	**S**	**O**	**N**	**D**

Coût TTC	**Remarques :**
	Opérations de gestion courante n'intégrant pas de coûts spécifiques.

ACTION : *Elaboration d'un tableau de bord du suivi des actions*

Fiche Action N° : 6

Objectifs :

Mettre en place une grille d'évaluation permettant d'analyser et de mesurer le succès des opérations de gestion.

Descriptif des travaux :

Les évaluations pourraient être réalisées tous les trois ans après la réalisation des travaux.
Les points zéro sont issus de la situation 2006.

Tableau de bord de suivi du site Natura 2000 Corniche de Sète

questions évaluatives	critères	indicateurs	situation 2006	situation N+ 3
Les habitats d'intérêt communautaire ont-ils été conservés ou restaurés?	restauration des habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation	superficie des fourrés halonitrophiles en bon état de conservation	0,118 ha	
	maintien des habitats d'intérêt communautaire	superficie des groupements des falaises méditerranéennes en bon état de conservation	0,74 ha	
Le patrimoine floristique est-il protégé?	plantes envahissantes	nombre de sites dans le périmètre Natura 2000 où demeurent *Carpobrotus sp.* ou *Aptenia cordifolia*	12	
La canalisation du public est-elle efficace ?	pérennité des ganivelles	linéaire de ganivelles endommagées	/	

Corniche de Sète

ACTION :
Requalification du site anthropisé du parking dans l'optique d'une reconquête ultérieure (parcelle AT 103)

Fiche Action N° : 7

Objectifs :

Le parking actuel de la Corniche empiète sur des zones potentiellement intéressantes. La fréquentation anarchique du lieu amène gravats et déchets divers qui dévalorisent le site. En même temps, la surfréquentation du lieu amène une dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire «groupements des falaises maritimes méditerranéennes».
L'objectif est de reconstituer, en lieu et place de l'actuel parking, une mosaïque de pelouses et de fourrés halonitrophiles.
Grâce à la canalisation des publics (Fiche Action 2), le tapis végétal se reconstituera au bout de quelques années.
La station d'*Echium calycinum* devrait, grâce aux mesures prises, s'étendre..

Descriptif des travaux :

La CABT dispose d'un bail amphithéotique de 90 ans sur cette parcelle. Les travaux consisteront à enlever le remblai de l'actuel parking (4 200 m^3) et un remblai végétalisé situé au-dessus des falaises (400 m^3) et à nettoyer tout le site (gravats, déchets verts, ferrailles, parties bétonnées). Des récoltes de graines (*Frankenia*, *Limonium sp*) feront l'objet de contrats de culture pour réimplantation sur la pelouse nettoyée et de semis.
Le long de la promenade piétonne du Boulevard Maréchal Leclerc, un enrochement sera posé pour soutenir la route. Une haie d'*Atriplex* sera plantée en aval de l'enrochement pour limiter la venue des déchets dans les zones ainsi reconquises.

Aujourd'hui

Après reconquête

Calendrier favorable	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Coût TTC

157 980 €

Détail des coûts TTC

Enlèvement gravats : 4 600 m^3 x 24 € =	110 000 €	Contrat de cultures	240 €
Nettoyage : 6 j x 355 € =	2 000 €	Talus rocheux	42 000 €
Récolte de graines	240 €	Plantation de la haie	3 500 €

ACTION : *Reconquête de la partie haute parcelle AT 243*

Fiche Action N° : 8

Objectifs :

Cette zone de 3 000 m² est totalement colonisée par des espèces envahissantes (*Carpobrotus*, *Opuntia*). A partir de ce foyer, le risque existe que ces espèces investissent des habitats d'intérêt communautaire situés à quelques dizaines de mètres plus bas.
l'objectif est donc de constituer une zone tampon entretenue (arrachage des espèces invasives) entre zones privées et habitats naturels d'intérêt communautaire.
En même temps, la gestion de ce lieu peut permettre de reconstituer une petite pelouse à Brachypode rameux (laquelle existe sur le site) qui, à terme, pourrait accueillir des espèces végétales d'intérêt.

Descriptif des travaux :

Enlever les Figuiers de Barbarie (*Opuntia*) et les Griffes de sorcière (*Carpobrotus*), dégager les encombrants (ferrailles, gravats), tailler (très bas) les Atriplex.

Localisation :

Calendrier favorable	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Coût TTC

8 j/technicien
Matériel

2 700 €

Aujourd'hui

Etat futur possible

type d'action	action	contenu	échéancier de réalisation	coûts d'investissement (TTC)	priorité*
Gestion des habitats naturels	1	éradication des plantes envahissantes	2007	1 550 €	1
	2	mise en défens des habitats d'intérêt communutaire et canalisation du public	2007 puis 2011	61 775 €	1
	3	fermeture du parking à la circulation motorisée	2007	200 €	1
Information du public	4	mise en place d'une signalétique Natura 2000, pose de panneaux d'informatione t établissement de plaquettes de communication	2007-2008	3 700 €	1
			TOTAL	*67 225 €*	
Suivi et fonctionnement	5	élaboration d'un guide des bonnes pratiques à mettre en œuvre par les différents publics	2007	/	2
	6	élaboration d'un tableau de bord de suivi des actions	2009-2012	(inclus dans la mise en œuvre générale du DOCOB)	1
Aménagement	7	requalification du site anthropisé du parking dans l'optique d'une reconquête ultérieure (parcelle AT 103)	2008-2009	157 980 €	2
	8	reconquête de la partie haute (parcelle AT 243)	2009	/	2

** Priorité*
1 : opération urgente et indispensable
2 : opération moins urgente

Opération éligible aux financements Natura 2000

Les cahiers des charges

Eradication des plantes envahissantes

Mise en défens des habitats naturels d'intérêt communautaire et canalisation du public

Information et sensibilisation du public

Animation de la mise en œuvre du DOCOB

Fermeture du parking

Requalification du site anthropisé du parking dans l'optique d'une reconquête ultérieure

Sites Natura 2000 « CORNICHE DE SETE» FR 9102002	ERADICATION DES PLANTES ENVAHISSANTES	*TRAVAUX* Fiche-action 1 Code des mesures : A 32 321

ENJEUX ET OBJECTIFS

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFANT L'ACTION	***Habitats naturels :*** ▪ Fourrés halonitrophiles (1430) ▪ Groupements des falaises maritimes méditerranéennes (1240)
PRINCIPE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	Sur les sites d'habitats d'intérêt communautaire de la Corniche de Sète, existe une série de plantes à caractère envahissant qui compromet gravement le bon état de conservation de ces habitats. Quatre de ces espèces sont particulièrement néfastes (*Carpobrotus sp., Opuntia sp., Agave americana, Aptenia cordifolia*) et doivent faire l'objet d'une éradication totale sur les parcelles d'habitats d'intérêt communautaire (BP 185, BP 186, AT 103, AS 234), mais aussi sur une parcelle proche (AT 243) d'où ces plantes peuvent essaimer vers des habitats d'intérêt communautaire.
EFFETS ATTENDUS	Disparition totale des plantes à caractère envahissant sur l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et leur périphérie.

PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE SOLLICITEE ET MISE EN OEUVRE

PARCELLES ET EMPRISE	Les parcelles concernées portent les numéros AT 103, BP 185, BP 186, AS 234 et AT 243

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DESCRIPTION	Les travaux consistent à éliminer intégralement les différentes placettes de plantes envahissantes : Pour la parcelle AT 103 : - Arracher *Carpobrotus sp.* : 3 placettes soit environ 50 m^2 - Arracher *Aptenia cordifolia* : 1 placette, environ 25 m^2 Pour la parcelle AT 243 - Arracher *Caropbrotus sp.* : 1 placette, 10 m^2 - Arracher *Opuntia sp.* : 50 placettes, 30 m^2 - Arracher *Agave americana* : 5 pieds, 10 m^2 Pour la parcelle BP 185 : - Arracher *Carpobrotus sp.* : 2 placettes, 6 m^2 Pour la parcelle BP 186: - Arracher *Carpobrotus sp.* : 5 placettes, 14 m^2 Pour la parcelle AS 234 : - Arracher *Opuntia sp.* : 20 placettes, 5 m^2
OPERATIONS ELIGIBLES REMUNEREES	**Totalité de l'opération**
CONDITIONS SPECIFIQUES DE REALISATION DES TRAVAUX	▪ L'arrachage des espèces envahissantes doit se réaliser manuellement, en toutes saisons, et avec une grande précision pour ne laisser aucune partie des plantes arrachées sur site. ▪ Les produits arrachés doivent être évacués du site vers une zone de compostage. ▪ Cette opération est absolument urgente et doit être réalisée dans l'année 2007.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat de gestion Natura 2000
MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPERATION	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
FINANCEMENT	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (50 %) Europe-FEADER (50 %)
SUIVIS	
INDICATEURS DE SUIVI	Vérification annuelle (2008-2011) sur toutes les parcelles concernées de la réapparition éventuelle des quatre espèces envahissantes. Rédaction d'un rapport de suivi.
ESTIMATION DES COUTS :	
ESTIMATION PAR OPERATION H.T	**Restauration des habitats naturels** : - Estimation des coûts : 2 j x 2 techniciens x 290 € = 1 160 € - Amortissement petit matériel, camion et évacuation des produits : 140 € - **TOTAL : 1 300 €**

Sites Natura 2000 « CORNICHE DE SETE» FR 9102002	MISE EN DEFENS DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET CANALISATION DU PUBLIC (POSE DE RANGEES DE GANIVELLES)	*TRAVAUX* **Fiche-action 2** **Code des mesures :** **A 32 325**

ENJEUX ET OBJECTIFS

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFANT L'ACTION	***Habitats naturels :*** ▪ Fourrés halonitrophiles (1430) ▪ Groupements des falaises maritimes méditerranéennes (1240)
PRINCIPE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	Les habitats naturels d'intérêt communautaire se trouvent, pour une partie d'entre eux, dans un très mauvais état de conservation à cause du piétinement effectué par le nombreux public qui fréquente ces espaces pour se diriger vers les plages de la Corniche. Il convient de canaliser les publics sur les parties érodées et en mauvais état de conservation et de mettre en défens les habitats. Il s'agit : - de réaliser une barrière simple de ganivelles implantée tout autour du parking actuel du haut de la parcelle AT 103 de manière à éviter que le public traverse les parcelles d'habitats naturels d'intérêt communautaire. - à partir de la Promenade Maréchal Leclerc, il faut réaliser un cheminement d'un mètre de largeur limité de part et d'autre par une haie de ganivelles permettant au public d'accéder aux plages. Les parcelles ainsi protégées doivent faire l'objet d'un petit nettoyage manuel de surface (gravats, déchets verts) de manière à laisser la place aux groupements végétaux typiques de l'habitat « groupements des falaises maritimes méditerranéennes » de prospérer.
EFFETS ATTENDUS	Protection des habitats en bon état de conservation. Cicatrisation des habitats naturels d'intérêt communautaire érodés. Retour vers une situation de bon état de conservation.
PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE SOLLICITEE ET MISE EN OEUVRE	
PARCELLES ET EMPRISE	Les parcelles concernées portent les numéros AT 103, AT 166 et AT 167.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DESCRIPTION	Les travaux consistent à : **Première phase** : Mise en place des ganivelles de châtaignier de 1,20 m de haut (ligne simple de 125 mètres de long, double ligne de 710 mètres de long) - Pose de piquets de châtaignier de 1,60 m de hauteur (dont 0,40 m dans le sol), espacés de 2,50 m - Pose de contre-fiche à chacun des piquets - Pose des barrières Nettoyage manuel des parcelles en mauvais état de conservation (parcelle AT 103 en totalité, hors parking actuel, sur environ 4 000 m^2) **Deuxième phase (n + 4 soit 2011)** Une fois la cicatrisation des pelouses réalisé, la double-rangée des ganivelles du cheminement sera remplacée par un système plus esthétique (poteaux en bois de 0,60 m au-dessus du sol et deux lignes de fil métallique
OPERATIONS ELIGIBLES REMUNEREES	**Totalité de l'opération**

CONDITIONS SPECIFIQUES DE REALISATION DES TRAVAUX	▪ Les travaux doivent se réaliser au quatrième trimestre 2007
DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat de gestion Natura 2000.
MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
FINANCEMENT	Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (50 %) Europe-FEADER (50 %)
SUIVIS	
INDICATEURS DE SUIVI	▪ Restauration des groupements des falaises maritimes méditerranéennes sur la parcelle AT 103 ▪ Surface occupée par la végétation spécifique sur deux quadrats de 20 m^2 chacun dont l'état zéro sera réalisé avant travaux en mai 2007. Cette opération se réalisera chaque année au mois de mai jusqu'à la phase 2 (2011) ▪ Maintien des habitats en bon état de conservation sur la parcelle AT 103
INDICATEURS D'EVALUATION	▪ Augmentation des surfaces de groupement des falaises matirimes méditerranéenne en bon état de conservation (pourcentage par rapport à la situation 2007)
ESTIMATION DES COUTS :	
ESTIMATION PAR OPERATION H.T	**Première phase** : - Pose des ganivelles : - Ligne simple : 125 m x 28 €/ml = 3 500 € - Ligne double : 710 m x 2 x 28 €/ml = 39 760 € - Nettoyage : 3 j/techniciens x 280 € = 840 € **Deuxième phase** - Dépose des ganivelles et des piquets : 2 j/tech x 280 €/j = 560 € - Pose des piquets et des fils métalliques : 4 j/technicien x 280 € = 1 120 € - Fourniture des piquets et des fils métalliques : (290 piquets x 3,10 €/p.) + (1 420 m x 3,50 €/m.) = 5 869 € **TOTAL : 51 649 €**

CARTE DES CHEMINEMENTS PROPOSÉS

Sites Natura 2000 « CORNICHE DE SETE» FR 9102002	**FERMETURE DU PARKING**	***TRAVAUX*** **Fiche-action 3** **Code des mesures :** **A 32 325**

ENJEUX ET OBJECTIFS	
HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFANT L'ACTION	***Habitats naturels :*** Groupements des falaises maritimes méditerranéennes (1240)
PRINCIPE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	Une des principales causes du mauvais état de conservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire « groupements des falaises maritimes méditerranéennes » est la présence d'un parking en haut de la parcelle AT 103 à partir duquel le public a accès aux parcelles d'habitats. Au delà de la canalisation des publics (voir Fiche-Action 2) et avant que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau ait trouvé les moyens nécessaires à l'enlèvement du parking (opération non éligible dans le cadre des contrats Natura 2000), il est nécessaire d'empêcher l'accès motorisé à ce parking.
EFFETS ATTENDUS	Diminution de la pression sur les habitats naturels d'intérêt communautaire, facilitation pour les publics à suivre les itinéraires canalisés. A terme, cette action participe à l'amélioration des habitats naturels d'intérêt communautaire « groupements des falaises maritimes méditerranéennes »
PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE SOLLICITEE ET MISE EN OEUVRE	
PARCELLES ET EMPRISE	La parcelle concernée porte le numéro AT 103
BENEFICIAIRES	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, qui a compétence dans la gestion des espaces naturels du territoire de l'Agglomération.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS	
DESCRIPTION	Les travaux consistent à : - Poser deux blocs conséquents (1 à 2 m^3 / pièce) sous le portique d'accès actuel du parking.
OPERATIONS ELIGIBLES REMUNEREES	**Totalité de l'action**
CONDITIONS SPECIFIQUES DE REALISATION DES TRAVAUX	Opération à réaliser au quatrième trimestre 2007.
DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat de gestion Natura 2000 .
FINANCEMENT	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (50 %) Europe-FEADER (50 %)
SUIVIS	
INDICATEURS DE SUIVI	
ESTIMATION DES COUTS :	
ESTIMATION PAR OPERATION H.T	**170 €**

Sites Natura 2000 « CORNICHE DE SETE» FR 9102002	**MISE EN PLACE D'UNE SIGNALETIQUE NATURA 2000, POSE DE PANNEAUX D'INFORMATION ET ETABLISSEMENT DE PLAQUETTES DE COMMUNICATION**	***COMMUNICATION*** **Fiche-action 4** **Code des mesures :**

ENJEUX ET OBJECTIFS

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFANT L'ACTION	***Habitats naturels :*** ▪ Fourrés halonitrophiles (1430) ▪ Groupements des falaises maritimes méditerranéennes (1240)
PRINCIPE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	La Corniche de Sète est située en pleine ville et représente donc le cadre de vie quotidien de nombreux habitants et usagers qu'il convient d'informer sur l'intérêt du lieu et sur les démarches entreprises en vue de sa conservation.
EFFETS ATTENDUS	Sensibilisation du public, notamment local, aux enjeux de la conservation de la nature et respect des aménagements réalisés en vue de la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

PUBLIC VISE ET MISE EN ŒUVRE

PUBLIC VISE	Habitants des quartiers périphériques au site Natura 2000 Les habitants de la ville ou de la Communauté d'Agglomération Les vacanciers Les services techniques et les entreprises susceptibles d'agir à proximité du lieu
BENEFICIAIRES	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS

DESCRIPTION	Il s'agit de réaliser : * **une plaquette** sur le réseau Natura 2000, le site et ses intérêts, la gestion spécifique du lieu. Format : A4 Nb de pages : 4 Ce document sera tiré à mille exemplaires et distribué gratuitement par la Communauté d'Agglomération au cours de réunions publiques ou d'une politique de communication sur cette opération. * **un panneau** 40 x 60 cm en lave émaillée couleurs, tiré à deux exemplaires et placé aux deux entrées des cheminements de ganivelles. Ces plaques seront intégrées dans un mobilier de pierre esthétique. * **une série d'articles** dans la presse locale (journal de la commune, de la Communauté d'agglomération, presse locale). * **une série de visites guidées** sur le site à destination des scolaires, grand public, élus… pour sensibiliser à la conservation et à la gestion du site.
OPERATIONS ELIGIBLES REMUNEREES	**Réalisation et édition de la plaquette** **Réalisation des panneaux permanents** Les articles dans la presse et les visites de terrain seront prises en charge par la Communauté d'Agglomération.
CONDITIONS SPECIFIQUES DE REALISATION DES TRAVAUX	Calendrier envisagé : - Articles et visites de terrain : deuxième trimestre 2007 - Plaquette d'information : 2008 - Panneaux : deuxième semestre 2008

CAHIER DES CHARGES « TYPE » ENGAGEMENTS NON REMUNERES	▪ Diffusion de la plaquette ▪ Articles dans la presse locale ▪ Visites sur le terrain L'ensemble de ces opérations est à la charge de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat de gestion Natura 2000
MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
FINANCEMENT	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Europe
SUIVIS	
INDICATEURS DE SUIVI	▪ Linéaires de ganivelles endommagées ▪ Efficacité de la diffusion de la plaquette ▪ Nombre de personnes touchées pendant les animations de terrain
ESTIMATION DES COUTS :	
ESTIMATION PAR OPERATION H.T	**Plaquette** - Conception, mise en pages : 2 j x 450 €/j = 900 € - Tirage et pliage de 1 000 exemplaires : 550 € ***TOTAL : 1 450 €*** **Panneaux permanents** - Conception : 1,5 j x 400 € = 600 € - Réalisation : 750 € - Mobilier et pose : 280 € - ***TOTAL : 1 630 €***

Sites Natura 2000 « CORNICHE DE SETE» FR 9102002	REQUALIFICATION DU SITE ANTHROPISE DU PARKING DANS L'OPTIQUE D'UNE RECONQUETE ULTERIEURE	*TRAVAUX* Fiche-action 7

ENJEUX ET OBJECTIFS	
PRINCIPE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	Pour permettre aux habitats naturels d'intérêt communautaire de pouvoir à terme s'étendre sur de plus grandes surfaces et pour limiter la fréquentation des lieux, il est souhaitable d'éliminer le parking inesthétique situé en haut de la parcelle AT 103.
EFFETS ATTENDUS	Requalifier paysagèrement le site, étendre l'habitat « groupements des falaises maritimes méditerranéennes », favoriser des plantes précieuses et notamment *Echium calycinum*.
PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE SOLLICITEE ET MISE EN OEUVRE	
PARCELLES ET EMPRISE	La parcelle concernée porte le numéro AT 103
BENEFICIAIRES	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, qui a compétence dans la gestion des espaces naturels du territoire de l'Agglomération.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS	
DESCRIPTION	Les travaux consistent à : **Sur la parcelle :** - Enlèvement du parking et d'une zone de remblais située 40 mètres en aval (± 42 000 m^3), - Nettoyer manuellement la zone ainsi dégagée jusqu'à atteindre le sol naturel, - Récolter des graines des plantes de l'habitat (*Limonium virgatum, Frankenia hirsuta, Plantago spp. Echium calycinum*) et les ressemer sur le sol dégagé, - Procéder à des contrats de culture sur quelques espèces (*Frankenia* et *Limonium*) auprès d'un pépiniériste compétent. **En amont de la parcelle** - Réaliser un alignement linéaire de blocs rocheux (environ 150 m) comparable à celui qui a été réalisé sur la Promenade Maréchal Leclerc - Installer une haie de *Atriplex halimus* en aval de cet alignement rocheux afin de limiter la pénétration et la pollution par des macro-déchets des habitats reconstitués.
DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE	
FINANCEMENT	La Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau doit trouver le financement de cette opération en dehors des financements Natura 2000
SUIVIS	
INDICATEURS DE SUIVI	Colonisation des parcelles réhabilitées par la végétation adéquate Réussite des plantations après contrat de culture et des semis
ESTIMATION DES COUTS :	
ESTIMATION PAR OPERATION (HT)	Enlèvement gravats : 4 600 m^3 x 20 € = 92 000 € Nettoyage : 6 j x 297 € = 1 782 € Récolte de graines 200 € Contrat de cultures 200 € Talus rocheux 35 120 € Plantation de la haie 2 926 € ***TOTAL :*** ***132 228 €***

Sites Natura 2000 « CORNICHE DE SETE» FR 9102002	ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	*ANIMATION* Code des mesures :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
PRINCIPE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	La mise en œuvre du DOCOB Corniche de Sète nécessite un travail d'animation, de promotion, de suivi technique scientifique et administratif pendant toute sa durée d'exécution. Ce travail sera mené en régie par le Service Espaces Naturels de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.
EFFETS ATTENDUS	L'objectif est d'avoir une gestion coordonnée permettant de respecter les calendriers et de mesurer les effets des actions mises en œuvre.
PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE SOLLICITEE ET MISE EN OEUVRE	
PARCELLES ET EMPRISE	Ensemble du site
BENEFICIAIRES	Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, qui a compétence dans la gestion des espaces naturels du territoire de l'Agglomération.
DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS	

DESCRIPTION	Les travaux consistent à :
	
	La mise en œuvre du Document d'objectif se décline en plusieurs types d'actions :
	- Suivi administratif : mise en place des contrats Natura 2000, secrétariat technique du Comité de pilotage (1 fois/an)
	- Suivi technique : demande de devis, passage des marchés, contrôle des travaux de chaque opération (voir cahiers des charges 1, 2 et 5), suivi des équipes chargées de l'entretien des sites
	- Suivi scientifique : mise en œuvre des protocoles permettant de vérifier :
	  o Le succès des campagnes d'éradication des plantes envahissantes
	  o L'évolution des états de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
	- Mise en œuvre des opérations d'information et de sensibilisation du public
	  o Mise en œuvre des opérations : plaquette d'information et panneaux
	  o Diffusion de la plaquette
	  o Programmation et animation des sorties de terrain
	  o Rédaction des articles pour la presse locale
	- Compte rendu annuel d'exécution sur l'ensemble des opérations menées (travaux, budget, suivi scientifique)

OPERATIONS ELIGIBLES REMUNEREES	La totalité de l'opération « Mise en œuvre du DOCOB »
DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE MISE EN OEUVRE	
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	Contrat de gestion Natura 2000
FINANCEMENT	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Europe

ESTIMATION DES COUTS :

ESTIMATION PAR OPERATION

H.T

	2007	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Suivi administratif	3,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j	3,5 j
Suivi technique	1 j	1,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
Suivi scientifique	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
Information/sensibilisation	1,5 j	1 j	1 j	/ j	/ j	/
Comptes rendus	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
TOTAL	8,5 j	8,5 j	7,5 j	6,5 j	6,5 j	6,5 j
Coût (300 €/j)	**2 550 €**	**2 550 €**	**2 250 €**	**1 950 €**	**1 950 €**	**1 950 €**

CHARTE NATURA 2000

SITE FR 910 2002 CORNICHE DE SETE (34)

La charte Natura2000 représente un outil d'adhésion au document d'objectifs n'impliquant pas le versement d'une rémunération. L'adhésion à cette charte peut toutefois ouvrir droit, pour les titulaires de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site « Corniche de Sète » , à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.

Recommandations générales :

De manière générale, sur l'ensemble du site, il est demandé aux titulaires de droits réels ou personnels s'engageant dans la démarche de se conformer aux recommandations établies dans le cadre du Document d'Objectifs, à savoir éviter l'anthropisation des milieux naturels de falaises et de pelouses littorales, par la dissémination de plantes envahissantes par mode actif (plantation) ou passif (transport de matériel végétal tel que graines, racines, tubercules ou autres). La circulation dans les espaces naturels devra donc se limiter aux sentiers identifiés à cet effet et à l'estran dépourvu de végétation.

Engagements :

Mandat

☐ Je m'engage, lors des aménagements horticoles ou paysagers effectués sur la(es) parcelle(s) située(s) à l'intérieur du Site Natura 2000 « Corniche de Sète » dont je suis propriétaire ou ayant-droit, à exclure strictement toute espèce végétale potentiellement invasive (cf. liste éditée par le conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles présentée en annexe).

☐ J'autorise l'accès à la(es) parcelle(s) située(s) à l'intérieur du Site Natura 2000 « Corniche de Sète » dont je suis propriétaire ou ayant-droit afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ayant justifié le classement du site dans le réseau Natura 2000, sous réserve d'être préalablement informé de la date des opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser, sous leur propre responsabilité.

Fait à Sète, le .....

Nom de l'adhérent :

Signature de l'adhérent

Liste des espèces végétales à comportement invasif à exclure des aménagements horticoles et paysagers sur le site de la corniche de Sète

espèces	liste 1 =- invasives avérées installées	remarques
Acacia dealbata Link,	x	
Acer negundo L.,	x	
Agave americana L.,	x	
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle	x	
Ambrosia artemisiifolia L.,	x	
Amorpha fruticosa L.,	x	
Araujia sericifera Brot.,	x	
Artemisia verlotiorum Lamotte,	x	
Arundo donax L.	x	
Aster novi belgii gr.	x	incl. Symphyotrichum x-salignum (Willd.) G.L. Nesom,
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.	x	
Azolla filiculoides Lam.,	x	
Baccharis halimifolia L.	x	
Bidens frondosa L.	x	
Bidens subalternans D.C.	x	
Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter,	x	
Buddleja davidii Franchet,	x	
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus,	x	
Carpobrotus acinaciformis x edulis	x	
Carpobrotus edulis (L.) N.E. Br.,	x	
Chenopodium ambrosioides L.	x	
Cortaderia selloana (Schultes & Schultes fil.) Ascherson,	x	
Cuscuta campestris Yuncker	x	
Cyperus eragrostis Lam.	x	
Elaeagnus angustifolia L.,	x	
Elide asparagoides (L.) Kerguélen,	x	
Helianthus tuberosus L.,	x	
Impatiens balfouri Hooker	x	
Impatiens glandulifera Royle,	x	
Lemna minuta Kunth,	x	
Lonicera japonica Thunberg,	x	
Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter & Burdet,	x	

espèces	liste 1 =- invasives avérées installées	remarques
Ludwigia peploides (Kunth) P. H. Raven,	x	
Medicago arborea L.	x	
Oenothera biennis gr.	x	incl. Oe. glazioviana Micheli
Opuntia stricta (Haworth) Haworth,	x	
Oxalis pes-caprae L.,	x	
Parthenocissus inserta (A. Kerner) Fritsch,	x	
Paspalum distichum L.,	x	
Periploca graeca L.,	x	
Phyla filiformis (Schreider) Meikle,	x	syn. Lippia canescens
Pyracantha coccinea M.J.Roemer	x	
Reynoutria japonica Houtt.,	x	
Robinia pseudoacacia L.,	x	
Salpichroa origanifolia (Lam) Baillon	x	
Senecio angulatus L. f.,	x	
Senecio inaequidens DC.,	x	
Solanum chenopodioides Lam.	x	
Solidago gigantea Aiton,	x	
Vitis riparia Michaux.	x	
Xanthium italicum Moretti (incl. X. orientale L.)	x	

Tableau de répartition foncière du site de la corniche de Sète

N°Site Natura 2000	Commune	N° Parcelle	Superficie de la parcelle concernée (m²)	Type de propriété	Habitats naturels d'intérêt communautaire présents	Superficie des habitats (m²)	
						Fourrés halo-nitrophiles	Groupement des falaises méditerranéennes
FR9102002	340301	AS0136	14 679	Propriété de l'Etat			
FR9102002	340301	AT0167	12 141	Propriété de l'Etat	Fourrés halo-nitrophiles et Groupements des falaises méditerranéennes	314	3 959
FR9102002	340301	AT0103	9 766	Propriété privée bail	Groupements des falaises méditerranéennes		6 394
FR9102002	340301	BP0185	7 989	Propriété privée	Groupements des falaises méditerranéennes		1 536
FR9102002	340301	BP0186	4 151	Propriété privée	Groupements des falaises méditerranéennes		365
FR9102002	340301	AT0166	3 585	Propriété communale	Groupements des falaises méditerranéennes		3 284
FR9102002	340301	AN0111	2 669	Propriété de l'Etat	Fourrés halo-nitrophiles	825	-
FR9102002	340301	BP0159	1 753	Propriété privée	Groupements des falaises méditerranéennes		270
FR9102002	340301	BP0158	1 416	Propriété privée			
FR9102002	340301	BP0139	1 187	Propriété privée	Groupements des falaises méditerranéennes		308
FR9102002	340301	AT0243	735	Propriété communale			
FR9102002	340301	AT0230	654	Propriété privée			
FR9102002	340301	AS0234	625	Propriété communale	Fourrés halo-nitrophiles	614	
FR9102002	340301	AT0088	617	Propriété privée			
FR9102002	340301	BP0082	494	Propriété privée			
FR9102002	340301	BP0081	434	Propriété privée			
FR9102002	340301	AN0110	213	Propriété communale			
FR9102002	340301	AT0240	134	Propriété privée			
FR9102002	340301	AT0087	111	Propriété privée			
FR9102002	340301	AT0239	100	Propriété privée			
FR9102002	340301	AT0242	89	Propriété communale			
FR9102002	340301	AT0241	86	Propriété communale			
					TOTAL des surfaces	**1 753**	**16 116**

Carte du foncier et des habitats

Les annexes

Liste des espèces végétales de la zone d'étude

Les espèces végétales patrimoniales

Les autres espèces intéressantes

Carte des espèces végétales patrimoniales

Composition du Comité de Pilotage

La liste floristique est dressée selon la nomenclature de Brisse et Kerguélen 1994.

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Acanthus mollis L.	1			
Aegilops ovata L.	1			
Aetheorhiza bulbosa (L.) Cass.	1			
Agave americana L.	1	X	X	
Ailanthus altissima (Miller) Swingle	1		X	
Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande	1			
Allium polyanthum Schultes & Schultes fil.	1			
Allium roseum L.	1			
Althaea hirsuta L.	1			
Alyssum alyssoides (L.) L.	1			
Amaranthus retroflexus L.	1			
Amygdalus dulcis Miller (b.)	1			
Anacyclus clavatus (Desf.) Pers.	1			
Anacyclus radiatus Loisel.	1			
Anagallis arvensis L.	1			
Anthemis arvensis L.	1			
Anthemis maritima L.	1			
Anthyllis barba-jovis L.	1	X		
Aptenia cordifolia (L. fil.) Schwantes	1		X	
Arenaria serpyllifolia L.	1			
Artemisia caerulescens L.	2			X
Artemisia campestris L. subsp. glutinosa (Gay ex Besser) Batt.	1			
Arum italicum Miller	1			
Arundo donax L.	1		X	
Asparagus acutifolius L.	1			
Asphodelus fistulosus L.	1			
Asplenium ceterach L.	1			
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.	1		X	
Aster tripolium L.	1			
Asteriscus spinosus (L.) Schultz Bip.	1			
Atriplex halimus L.	1			
Avena barbata Link	1			
Avena sterilis L.	1			
Beta vulgaris L. subsp. maritima (L.) Arcangeli	1			
Biscutella coronopifolia L.	1			

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Bituminaria bituminosa (L.) E.H. Stirton	1			
Blackstonia perfoliata (L.) Hudson	1			
Brachypodium phoenicoides (L.) Roemer & Schultes	1			
Brachypodium retusum (Pers.) P. Beauv.	1			
Bupleurum fruticosum L.	1			
Cakile maritima Scop.	1			
Calendula arvensis L.	1			
Calystegia sepium (L.) R. Br.	1			
Camphorosma monspeliaca L.	1			
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.	1			
Cardaria draba (L.) Desv.	1			
Carduus pycnocephalus L.	1			
Carex cuprina (Sandor ex Heuffel) Nendtwich ex A.	1			
Carex divisa Hudson	1			
Carex flacca Schreber	1			
Carex halleriana Asso	1			
Carlina corymbosa L.	1			
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus	1		X	
Carpobrotus edulis (L.) N.E. Br. in E.P. Philipps	1		X	
Carthamus lanatus L.	1			
Celtis australis L.	1			
Centaurea aspera L.	1			
Centaurea calcitrapa L.	1			
Centaurea paniculata L.	1			
Centaurea solstitialis L.	1			
Centranthus ruber (L.) DC.	1			
Cercis siliquastrum L.	1			
Chelidonium majus L.	1			
Chenopodium album L.	1			
Chenopodium rubrum L.	1			
Chondrilla juncea L.	1			
Chrysanthemum coronarium L.	2			
Cichorium intybus L.	1			
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	1			
Clematis flammula L.	1			
Convolvulus althaeoides L.	2			
Convolvulus arvensis L.	1			
Convolvulus cantabricus L.	1			
Convolvulus lineatus L.	2			
Conyza sumatrensis (Retz.) E. Walker	1		X	
Coronilla valentina L. subsp. glauca (L.) Batt.	1			
Crataegus azarolus L.	1			

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Crepis sancta (L.) Bornm.	1			
Crepis vesicaria L. subsp. taraxacifolia (Thuill.) Schinz &	1			
Crithmum maritimum L.	1			
Cymbalaria muralis G. Gaertner, B. Meyer & Scherb	1			
Cynodon dactylon (L.) Pers.	1			
Dactylis glomerata L.	1			
Daucus carota L.	1			
Dichanthium ischaemum (L.) Roberty	1			
Dichanthium saccharoides (Swartz) Roberty	1		X	
Diplotaxis erucoides (L.) DC.	1			
Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.	1			
Dipsacus fullonum L.	1			
Dittrichia viscosa (L.) W. Greuter	1			
Dorycnium hirsutum (L.) Ser.	1			
Dorycnium pentaphyllum Scop.	1			
Ecballium elaterium (L.) A. Richard	1			
Echinops ritro L.	1			
Echium calycinum Viv.	3			X
Echium vulgare L.	1			
Elytrigia atherica (Link) Kerguélen	1			
Ephedra distachya L.	3			
Erodium ciconium (L.) L'Hérit.	1			
Erodium cicutarium (L.) L'Hérit.	1			
Erophila verna (L.) Chevall.	1			
Eryngium campestre L.	1			
Erysimum cheiri (L.) Crantz	1			
Euphorbia chamaesyce L.	1			
Euphorbia maculata L.	1		X	
Euphorbia peplus L.	1			
Euphorbia segetalis L.	1			
Evonymus japonicus L. fil.	1	X		
Ficus carica L.	1			
Filago pyramidata L.	1			
Foeniculum vulgare Miller	1			
Frankenia hirsuta L.	1			
Galactites elegans (All.) Nyman ex Soldano	1			
Galium aparine L.	1			
Geranium molle L.	1			
Geranium robertianum L.	1			
Glaucium flavum Crantz	1			
Halimione portulacoides (L.) Aellen	1			
Hedera helix L.	1			

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Hedypnois cretica (L.) Dum.-Courset	1			
Helianthemum oelandicum (L.) DC. subsp. italicum (L.) Cesati	1			
Helichrysum stoechas (L.) Moench	1			
Heliotropium curassavicum L.	1			X
Heliotropium europaeum L.	1			
Herniaria cinerea DC.	1			
Hippocrepis comosa L.	1			
Hordeum murinum L.	1			
Hornungia petraea (L.) Reichenb.	1			
Hyoscyamus albus L.	1			
Lactuca serriola L.	1			
Lactuca virosa L.	1			
Lagurus ovatus L.	1			
Lamium amplexicaule L.	1			
Lathyrus cicera L.	1			
Laurus nobilis L.	1			
Lavatera arborea L.	1			
Lepidium graminifolium L.	1			
Limoniastrum monopetalum (L.) Boiss.	1	X		
Limonium echioides (L.) Miller	2			X
Limonium virgatum (Willd.) Fourr.	2			X
Linaria simplex (Willd.) DC.	1			
Linum strictum L.	1			
Lobularia maritima (L.) Desv.	1			
Lolium rigidum Gaudin	1			
Lotus corniculatus L.	1			
Lycium europaeum L.	1			
Malva sylvestris L.	1			
Marrubium vulgare L.	1			
Matthiola incana (L.) R. Br.	2			
Medicago arborea L.	1	X		
Medicago minima (L.) L.	1			
Medicago orbicularis (L.) Bartal.	1			
Medicago sativa L.	1			
Melica ciliata L.	1			
Melilotus albus Medik.	1			
Melilotus officinalis Lam.	1			
Mercurialis annua L.	1			
Mesembryanthemum crystallinum L.	4			X
Mirabilis jalapa L.	1	X	X	
Misopates orontium (L.) Rafin.	1			
Nerium oleander L.	1	X		
Nicotiana glauca R.C. Graham	1			

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Oenothera biennis L.	1			
Ononis minutissima L.	1			
Opuntia ficus-indica (L.) Miller	1		X	
Opuntia monacantha (Willd.) Haw.	1		X	
Opuntia stricta (Haw.) Haw.	1		X	
Orobanche cernua Loefl.	2			X
Orobanche hederae Duby	1			
Osyris alba L.	1			
Oxalis articulata Savigny	1		X	
Oxalis corniculata L.	1			
Oxalis pes-caprae L.	1		X	
Papaver rhoeas L.	1			
Pardoglossum cheirifolium (L.) Barbier & Mathez	1			
Parietaria judaica L.	1			
Parthenocissus tricuspidata (Siebold & Zucc.) Plan	1	X		
Petrorhagia prolifera (L.) P.W. Ball & Heywood	1			
Phagnalon sordidum (L.) Reichenb.	1			
Phillyrea angustifolia L.	1			
Phillyrea latifolia L.	1			
Phyla filiformis (Schrader) Meikle	1		X	
Phytolacca americana L.	1		X	
Picris hieracioides L.	1			
Pinus halepensis Miller	1			
Piptatherum miliaceum (L.) Cosson	1			
Pistacia lentiscus L.	1			
Pittosporum tobira (Thunb.) Aiton fil.	1	X		
Plantago afra L.	1			
Plantago coronopus L.	1			
Plantago lagopus L.	1			
Plantago lanceolata L.	1			
Plantago major L.	1			
Poa bulbosa L.	1			
Polygonum aviculare L.	1			
Portulaca oleracea L.	1			
Puccinellia convoluta (Hornem.) Hayek	1			
Punica granatum L.	1	X		
Pyracantha coccinea M.J. Roemer	1	X		
Reichardia picroides (L.) Roth	1			
Reseda phyteuma L.	1			
Rhagadiolus stellatus (L.) Gaertner	1			
Rhamnus alaternus L.	1			
Robinia pseudoacacia L.	1		X	

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Rosmarinus officinalis L.	1			
Rostraria cristata (L.) Tzvelev	1			
Rubia peregrina L.	1			
Rubus ulmifolius Schott	1			
Rumex crispus L.	1			
Ruta angustifolia Pers.	1			
Salsola kali L.	1			
Salvia verbenaca L.	1			
Sanguisorba minor Scop.	1			
Saponaria officinalis L.	1			
Scirpoides holoschoenus (L.) Sojàk	1			
Scolymus hispanicus L.	1			
Scrophularia canina L.	1			
Sedum sediforme (Jacq.) Pau	1			
Senecio cineraria DC. subsp. bicolor (Willd.) Arcangeli	2			
Senecio inaequidens DC.	1		X	
Senecio vulgaris L.	1			
Setaria verticillata (L.) P. Beauv.	1			
Sherardia arvensis L.	1			
Sideritis romana L.	1			
Silene italica (L.) Pers.	1			
Silene latifolia Poiret subsp. alba (Miller) Greuter & Burdet	1			
Sisymbrium orientale L.	1			
Sixalix atropurpurea (L.) Greuter & Burdet subsp. maritima (L.) Greuter & Burdet	1			
Smilax aspera L.	1			
Smyrnium olusatrum L.	1			
Solanum nigrum L.	1			
Sonchus asper (L.) Hill	1			
Sonchus oleraceus L.	1			
Sonchus tenerrimus L.	1			
Sorghum halepense (L.) Pers.	1		X	
Spartium junceum L.	1			
Spergularia marina (L.) Besser [1822], et non (L.)	1			
Stachys recta L.	1			
Stellaria media (L.) Vill.	1			
Sternbergia lutea (L.) Ker-Gawler ex Sprengel	1		X	
Suaeda vera J.F. Gmel.	1			
Tamarix gallica L.	1			
Teucrium chamaedrys L.	1			
Teucrium polium L.	1			

Espèce	indice d'intérêt	espèces plantées	espèces envahissantes	Déterminantes ZNIEFF 2006 / 2007
Thymus vulgaris L.	1			
Torilis nodosa (L.) Gaertner	1			
Tragopogon dubius Scop.	1			
Tribulus terrestris L.	1			
Trifolium angustifolium L.	1			
Trifolium campestre Schreber	1			
Trifolium resupinatum L.	1			
Trifolium stellatum L.	1			
Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy	1			
Urospermum picroides (L.) Scop. ex F.W. Schmidt	1			
Valantia muralis L.	1			
Verbascum sinuatum L.	1			
Veronica cymbalaria Bodard	1			
Viburnum tinus L.	1			
Vicia hybrida L.	1			
Vinca major L.	1			
Vitex agnus-castus L.	1	X		
Vulpia ciliata Dumort.	1			
Xanthium strumarium L.	1			
Yucca gloriosa L.	1	X		
Zygophyllum fabago L.	1		X	

Les espèces végétales patrimoniales

Trois espèces à valeur patrimoniale importante (niveaux d'indice 3 ou 4), soit pour leur rareté absolue, soit pour l'originalité de leur situation en ces lieux, sont à mettre en avant dans la liste de la flore locale. Il s'agit de la Ficoïde à cristaux, du Raisin de mer et de la Vipérine à petites fleurs.

La Ficoïde à cristaux (*Mesembryanthemum cristallinum*)

Cette magnifique plante annuelle (certains pieds peuvent faire 1,50 m de diamètre), est caractéristique des zones rocailleuses et dénudées des bords de mer. En France, elle n'est connue que de Corse et à Sète où sa présence est attestée depuis longtemps.
Elle est inscrite dans le livre rouge des espèces menacées (1995).

Dans les années 80, la Corniche de Sète en abritait plusieurs centaines de pieds dans les rochers, le fossé de la route et le haut des talus situés en face du parking du Théâtre de la Mer. Suite à l'envahissement par certaines plantes (Griffes de sorcières en particulier) et à une gestion non-adaptée des fossés, cette espèce, héliophile, a regressé.
Son habitat de prédilection est les groupements de falaises méditerranéennes ainsi que les zones abruptes des fourrés halonitrophiles. Les aménagements entrepris lors de la réhabilitation de la promenade Maréchal Leclerc ont permis d'en préserver environ 200 pieds (comptage été 2004) et de mettre en défens des stations.

En 2006, la population est forte de 900 individus, ce qui montre dans ce cas précis, l'efficacité d'une gestion simple, mais reste cantonnée aux sites d'origine.
La gestion du site (aménagement de sites favorables, éradication des plantes envahissantes, semis à partir des graines locales) devrait permettre de multiplier les stations et le nombre d'individus.

La magnifique germination des Ficoïdes sur des zones autrefois colonisées par les espèces envahissantes (photo février 2005)

Le raisin de mer (*Ephedra distachya*)

Le Raisin de mer est une plante de dunes fixées, en voie de raréfaction partout sur le littoral méditerranéens.
Le littoral sableux de Sète en abrite encore de très grosses populations (Bois de Villeroy, dunes du Castellas).

Les belles touffes homogènes assurent la stabilité du sol.

Curieusement, certaines stations de cette plante sont connues sur rochers (par exemple sur le Massif de la Gardiole). Sur la Corniche de Sète, dans les fourrés halonitrophiles, existe un très beau site, où la plante occupe environ 100 m^2 de versant rocailleux très abrupt où elle contribue, grâce à son enracinement puissant, à la stabilité des rochers à proximité d'un chemin très fréquenté par le public.

Cette station est caractérisée aussi par la très régulière et très forte production de fruits alors que dans les sites dunaires, la plante fructifie peu.

La fructification spectaculaire du Raisin de mer sur la Corniche (automne 2005)

La Vipérine à petites fleurs (*Echium calycinum*)

C'est une plante rare des zones rocailleuses littorales.
En Languedoc-Roussillon, elle n'est connue que de la Corniche de Sète.

Dans la pelouse de la Corniche; une station de 50 pieds environ subsiste avec beaucoup de menaces, juste au sud du parking actuel, dans le groupement des falaises méditerranéennes.
Elle est très menacée par le piétinement mais aussi par l'apport de gravats et le développement des plantes rudérales (Mauve royale) ou de plantes envahissantes.
Un autre site existe de l'autre côté de la route, au même niveau, sur le talus rocheux avec environ 80 individus.

La gestion adaptée de ce site est indispensable pour assurer la pérennité de cette espèce.

Les autres espèces intéressantes

Quelques autres espèces végétales, sans être des raretés botaniques, présentent cependant un intérêt certain dans le site Natura 2000 Corniche de Sète. Ce sont les espèces de niveau 2 d'intérêt patrimonial.

La Giroflée arbustive (*Matthiola incana*)
Plante des rochers abrités, présente surtout dans le défilé rocheux entre parking du théâtre de la mer et giratoire du port.

Le Liseron fausse guimauve (*Convolvulus altheoïdes*)
Une des plus belles plantes du littoral avec de grosses fleurs rose pourpre. Abondante sur tout le versant sud du mont Saint Clair (présente aussi sur une dizaine de sites de l'arrière-pays héraultais), une jolie station existe sur un talus de friche.

Le Liseron à feuilles linéaires (*Convolvulus lineatus*)
Espèce peu courante des zones rocailleuses, surtout sur le littoral. Présente ici sur des zones de friches.

La Cinéraire (*Senecio cineraria*)
Cette belle espèce est probablement, en partie, autochtone sur le site. Typique des rochers du littoral, elle est ici abondante. Mais c'est aussi une espèce très utilisée en horticulture et il est difficile sur la Corniche de séparer ce qui provient de plantations et ce qui est naturel. Cette espèce a été largement plantée lors de l'aménagement de la promenade Maréchal Leclerc.

La Marguerite couronnée (*Chrysanthemum coronarium*)
Très belle plante annuelle des terres remuées.
Ses sites sont souvent éphémères. Une très belle station se trouve à côté du site à Ficoïde.

Les deux Saladelles (*Limonium virgatum* et *L. echoides*), l'*Orobanche cernua* et l'Armoise bleuâtre (*Artemisia caerulescens*) sont abondantes surtout sur les parties des pelouses des groupements des falaises maritimes.

Espèces	Habitat	Populations	Remarques
Matthiola incana	Fourrés halonitrophiles	Quelques dizaines	Menacée par les espèces envahissantes
Convolvulus altheoides	Friches	quelques dizaines	
Convolvulus lineatus	Friches		
Senecio cineraria	Fourrés halonitrophiles	Centaines	
Limonium echioides	Pelouses	Plusieurs centaines	
Limonium virgatum	Tous habitats	Plusieurs centaines	
Orobanche cernua	Fourrés halonitrophiles	Quelques dizaines	
Artemisia caerulescens	Rochers	Plusieurs dizaines	
Chrysanthemum coronarium	Fourrés halonitrophiles	Quelques dizaines	

Le site a fait l'objet à plusieurs reprises d'aménagements horticoles de qualité qui ont implanté dans le site des espèces précieuses.

C'est ainsi qu'on rencontre sur la corniche :

- Des **Barbes de Jupiter** (*Anthyllis barba jovis*), espèce protégée au niveau national dont il reste quelques pieds (site des Pierres Blanches et salins) « sauvages » sur la commune de Sète. Les pieds ont été plantés fin 2004, à partir de boutures prélevées sur des pieds présents dans des jardins du Mont Saint-Clair où pourrait exister un écotype particulier (adapté aux sols calcaires) de cette espèce présente plutôt sur terrains acides.

Barbe de Jupiter à côté de la nouvelle voirie.

- Des **grands statices** (*Limoniastrum monopetalum*), espèce protégée au niveau national typique des sols sableux salés, présente en abondance dans la basse plaine de l'Aude, mais abondamment cultivée par les pépiniéristes.

- Quelques **Agneaux chastes** (*Vitex agnus casti*), espèce protégée nationale (Annexe II), largement utilisée en espaces verts dans notre région.

Ces plantes n'ont pas été comptabilisées dans le patrimoine naturel de la corniche, étant donné leur statut non spontané.

carte des espèces végétales intéressantes

M. FOURNIER	Préfecture
Madame FORNET	Mairie de Sète
M. REAMOT, Directeur des services techniques	Mairie de Sète
M. BROT, Responsable du service Espaces verts	Mairie de Sète
M. MERIC, Maire	Mairie de Marseillan
M . le Président	Société de la Protection de la nature L.R
Mme la Présidente de l'Association	Sauvegarde des Criques de Sète
M. le Responsable de l'antenne L.R.	Conseil botannique National Méditerranéen de Porquerolles
M. le Directeur	DDAF
Mme la Directrice	DIREN
M. le Directeur	DDE
M. le Chef du Service	SDAP 34
M. le Directeur	SMNLR
M. le Président	CONSEIL GENERAL
M. le Président	CONSEIL REGIONAL
M. DEBUSSCHE Directeur de recherche CNRS	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel